

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Numéro 41,
décembre 2012



Les membres actuels du CPS sont : l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Libye, le Nigeria, la Tanzanie et le Zimbabwe

Le Protocole du Conseil de paix et de sécurité

« Le CPS encourage les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les autres organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. À chaque fois que nécessaire, ces organisations seront invitées à s'adresser au Conseil de paix et de sécurité. » (Article 20, Protocole relatif à la création du CPS de l'Union africaine)

Questions d'alerte précoce pour le mois de décembre 2012

Au cours du mois de décembre, les activités des rebelles du M23 dans l'est de la République démocratique du Congo, les protestations contre l'accaparement illégal du pouvoir par le président égyptien, la situation au Mali

et au Soudan du Sud ainsi que les attaques terroristes de Boko Haram au Nigeria et d'Al Shebab en Somalie figurent parmi les questions qui requièrent une attention particulière.

► Président actuel du CPS

Données biographiques: S.E.M. Cheick A T Camara

Postes actuels: Postes actuels: Ambassadeur de la Guinée en Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'UA et Président du CPS

Libye

La question sécuritaire, qui préoccupe une grande partie des Libyens, reste l'un des plus gros défis du gouvernement libyen. Bien qu'il soit urgent d'instaurer des forces de sécurité unifiées et de mettre en place un commandement central, l'ordre public est toujours assuré localement par des milices indépendantes et donc imprévisibles. L'attaque sur le consulat de Benghazi a mis en relief les

dynamiques complexes actuellement en jeu en Libye, où les différentes milices changent de position en fonction du contexte et de leurs intérêts immédiats. En outre, le fait qu'une milice bien perçue dans une certaine zone puisse être détestée dans d'autres parties de la même ville complique encore davantage une situation sécuritaire déjà complexe.

La Formule de Livingstone

«Les organisations de la société civile (OSC) peuvent apporter un appui technique à l'Union africaine en élaborant des rapports d'alerte précoce et des analyses de situations afin de contribuer à alimenter le processus décisionnel du CPS. » (PSC/PR/CLX), 5 Décembre 2008, Conclusions de la retraite du CPS sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil et les OSC)

DANS CE NUMÉRO

Questions d'alerte précoce pour décembre 2012	1
Analyse pays : Libye	2
Analyse sécuritaire : Armée de résistance du Seigneur	6
Analyse pays : Zimbabwe	9
Page ouverte : les Communautés économiques régionales et sous-régionales d'Afrique centrale	13
Dates importantes	16

Zimbabwe

Le GPA, conclu sous les auspices de la SADC et signé par le ZANU-PF et les deux formations du MDC en septembre 2008, a mis fin au conflit électoral entre Tsvangirai et Mugabe et a abouti à la mise en place, en février 2009, d'un gouvernement transitionnel d'unité nationale. Étant donné l'histoire du pays en matière de violence liée aux élections, l'adoption d'une nouvelle constitution démocratique approuvée par le peuple est l'un des principaux objectifs du GPA pour créer un environnement permettant la tenue d'élections pacifiques, libres et transparentes qui assureront au gouvernement élu une certaine légitimité.

Analyse Pays

LIBYE

Introduction

La dernière analyse-pays sur la Libye a été publiée dans le Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité d'août 2012. La présente analyse couvrant les événements qui sont survenus depuis cette date, les lecteurs intéressés par les événements précédents sont invités à consulter l'édition en question.

Précédents communiqués et recommandations de l'UA et du CPS

L'Union africaine (UA) a approuvé la demande de la Libye de juger elle-même ses ressortissants accusés de crimes internationaux (Doc. EX. CL/731(XXI) Décision sur la mise en œuvre des décisions concernant la Cour pénale internationale (CPI), AHG/Decl.1 (XXXVIII) Déclaration de l'OUA sur les Principes régissant les élections démocratiques en Afrique, adoptée par l'Assemblée de l'UA en juillet 2002, Directives pour les missions d'observation et de surveillance électorales de l'UA et déclarations récentes du CPS concernant la Libye).

Potentiel d'escalade de la crise

L'élection de l'Assemblée Constituante, en juillet dernier, et la surprise de voir les islamistes ne pas obtenir la majorité lors ce scrutin ont suscité de grands espoirs en Libye mais aussi au sein de la communauté internationale. Comme il l'a été souligné dans notre numéro 37, la tension et l'instabilité restent très présentes en Libye ; cette situation devrait perdurer plusieurs mois voire années. En plus des désirs de vengeance contre les partisans de Kadhafi, l'assassinat le 11 septembre de l'Ambassadeur américain Christopher Stevens, alors qu'il visitait le consulat américain à Benghazi, a révélé d'importantes lacunes en matière de sécurité, qui représentent un défi majeur pour les autorités nationales. Plus d'un an après la chute de Kadhafi

et cinq mois après la tenue des premières élections libres dans le pays, la transition politique reste fragilisée par l'instabilité.

Après l'élection des 200 parlementaires du Congrès national général (CNC) en juillet, Mustafa Abu Shagur a remporté l'élection au poste de Premier ministre devant Mahmoud Jibril, Premier ministre intérimaire sortant du CNT. Ancien Vice-Premier ministre et ancien membre du principal groupe d'opposition en exil du régime de Kadhafi, le Front de salut national libyen (FSNL), M. Abu Shagur a toutefois été contraint à la démission faute d'avoir pu obtenir le soutien du Parlement pour la formation de son nouveau gouvernement. En effet, aux yeux de nombreux Libyens, M. Abu Shagur était vu comme corrompu et sous l'influence grandissante des partis islamistes financés par l'étranger, notamment le Qatar. Il était en outre critiqué pour ne pas avoir condamné de manière assez virulente l'attaque de Benghazi et pour supposément détenir la double citoyenneté américano-libyenne.

Suite à ce désaveu, le CNC a finalement élu à la Primature l'avocat en droits humains Ali Zidan, indépendant, qui a remporté 93 votes sur 200 le 14 octobre. Après avoir été diplomate sous le régime de Kadhafi, M. Zidan a fait défection en 1980 pour rejoindre les rangs du FSNL. Il est connu pour avoir convaincu l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, d'appuyer le soulèvement populaire contre le colonel Kadhafi. Désormais, il a la lourde tâche de rétablir la sécurité à travers le pays, de superviser la rédaction de la nouvelle constitution et de rétablir la confiance des Libyens envers leur gouvernement. Avec 120 indépendants sur 200 députés, le processus de rédaction de la constitution pourrait s'avérer être une tâche difficile.

Le meurtre de l'Ambassadeur Christopher Stevens par des salafistes est intervenu dans un contexte international tendu suite à la publication, sur internet, d'une vidéo

réalisée par un américano-égyptien qui dépeignait le prophète de l'Islam, Mohamed, comme un voleur et un pédophile. Il coïncidait aussi avec l'anniversaire des attentats du 11 septembre 2001. Cet événement a refroidi les optimismes quant aux progrès effectués par le pays depuis l'assassinat du colonel Kadhafi en 2011.

L'attaque et le pillage du consulat ont aussi soulevé des interrogations quant au degré de contrôle qu'exercent les autorités sur l'ensemble du pays. L'attaque de Benghazi avait été précédée, durant l'été, de plusieurs autres attaques contre des étrangers. C'est ainsi que le convoi de l'ambassadeur britannique a été attaqué au RPG et que celui du représentant spécial de l'ONU à Benghazi a été la cible d'un tir de grenade. Ces deux tentatives d'assassinat n'ont toutefois pas fait de victimes. Les bureaux du Comité International du Croissant-Rouge et quelques travailleurs médicaux étrangers ont aussi été la cible d'attaques; sept médecins iraniens ont notamment été enlevés en juillet avant d'être relâchés. Enfin, des hauts-responsables, des fonctionnaires et des membres du Conseil National de Transition (CNT) ont eux aussi fait l'objet d'attaques terroristes.

Des dizaines de milliers de Libyens ont cependant manifesté à Benghazi et Tripoli pour dénoncer l'assassinat de M. Stevens et exprimer leur sympathie à l'égard du peuple américain. Il s'agit là d'un signe clair que les Libyens refusent d'être associés à tout acte de violence contre des étrangers en Libye. Bien que les auteurs de l'attaque n'aient pas encore été clairement identifiés, il est possible qu'ils soient liés à des groupes terroristes de la région tels qu'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) ou Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA). Une autre raison pour cette attaque pourrait être la vengeance, le numéro deux d'Al-Qaïda, le Libyen Abu Yahya al-Liby, ayant été tué en juin dans un bombardement de drone américain au Pakistan. Quelles qu'en soient les raisons, ces attaques ont profité à ceux

qui cherchaient à déstabiliser le pays et à nuire au gouvernement naissant.

Selon le *Wall Street Journal*, 23 des 30 employés américains travaillant au consulat américain à Benghazi étaient employés par la CIA. Leur objectif secret était de mettre la main sur l'artillerie lourde que possédait l'ancien régime. Il est donc possible que des problèmes de communication aient provoqué l'attaque sur le consulat et le meurtre de l'Ambassadeur.

Les violences à Benghazi n'ont toutefois rien à voir avec celles ayant eu lieu à Tripoli, qui est devenue l'épicentre des confrontations entre les différentes milices du pays et les groupes criminels. La ville a en effet été le théâtre d'épisodes de violence imprévisibles et diffus, que ce soit des fusillades aux points de contrôle, des assauts contre des hôtels ou des affrontements entre milices rivales.

La question sécuritaire, qui préoccupe une grande partie des Libyens, reste l'un des plus gros défis du gouvernement libyen. Bien qu'il soit urgent d'instaurer des forces de sécurité unifiées et de mettre en place un commandement central, l'ordre public est toujours assuré localement par des milices indépendantes et donc imprévisibles. L'attaque sur le consulat de Benghazi a mis en relief les dynamiques complexes actuellement en jeu en Libye, où les différentes milices changent de position en fonction du contexte et de leurs intérêts immédiats. En outre, le fait qu'une milice bien perçue dans une certaine zone puisse être détestée dans d'autres parties de la même ville complique encore davantage une situation sécuritaire déjà complexe.

De plus, même si beaucoup d'incidents à Tripoli et Benghazi sont liés à des groupes islamistes extrémistes, l'ancien régime exerce toujours une certaine influence dans le pays. Selon certaines informations, les partisans de Kadhafi auraient d'ailleurs toujours accès à des millions de dollars qui leur permettraient d'acheter des armes. Un certain nombre de ces partisans restent

présents dans les bastions khadafistes que sont Bani Walid et Syrte.

En dépit du fait que des milliers d'ancien rebelles aient été réintégrés au sein de l'armée nationale et qu'un programme de rachat d'armes ait été mis en place, le gouvernement éprouve toujours beaucoup de difficultés pour contrôler la situation militaire. De plus, étant donné la quantité d'armes perdues, les programmes volontaires n'auront probablement à eux seuls que peu d'impact. Tant que le gouvernement ne parviendra pas à étendre son autorité à l'échelle nationale pour assurer la sécurité, il est très probable que la situation reste instable et que les luttes tribales et ethniques perdurent, comme c'est actuellement le cas entre Bani Walid et Misrata.

Autant la population que les responsables sont préoccupés par ces problèmes sécuritaires. La plupart de ces milices, qui harcèlent la population locale, ont jusqu'à présent refusé d'être démantelées et posent donc une menace à la stabilité nationale. Un nombre inconnu d'armes circulant dans le pays, cette situation volatile pourrait très bien affecter la région entière.

Selon *Small Arms Survey*, les brigades révolutionnaires du pays, au nombre d'environ 700, représentent 80% des groupes armés du pays. Très bien équipées, disciplinées et expérimentées, elles contrôlent la plupart de l'ancien arsenal de Kadhafi. Beaucoup d'entre elles refusent toutefois de se soumettre à la hiérarchie, ce qui sème le chaos et le doute au sein de la société libyenne.

La sécurité en Libye reste donc l'un des principaux défis de l'administration libyenne. En septembre dernier, des milices rivales se sont affrontées à l'arme légère et au lance-grenades à Tripoli, mettant notamment feu à un ancien bâtiment des services de renseignement et tuant au moins cinq personnes. Ce bâtiment abritait le comité suprême de sécurité (SSC), un organe mis en place pour réguler les groupes armés, a été détruit par les

flammes et pillé par des membres d'une milice rivale.

De plus, des affrontements entre milices et forces pro-Kadhafi ont toujours lieu en Libye. En octobre, au moins 22 personnes ont trouvé la mort au cours de plusieurs jours de combats dans la ville de Bani Walid, le bastion de Kadhafi. Des combattants de Misrata seraient par ailleurs en train de rechercher les hommes qui ont enlevé et torturé la personne qui aurait capturé le colonel Kadhafi en octobre 2011. Une telle situation et une telle confusion ne peuvent qu'alimenter le désir de vengeance entre Libyens.

Cette situation souligne la nature dangereusement chaotique des milices semi-officielles, qui ont conservé une bonne partie du pouvoir acquis pendant le conflit qui a mis fin aux 42 ans de règne de Kadhafi, celles-ci restant loyales à leurs chefs locaux et ignorant les ordres émanant du ministère de l'Intérieur. Il s'agit là d'une des principales difficultés auxquelles est confronté le nouveau gouvernement, qui peine à les encadrer. Comme le souligne un rapport d'*International Crisis Group* (ICG), cinq à dix ans pourraient être nécessaires à la disparition de ces milices de l'environnement sécuritaire national. Ceci étant dit, les milices n'étant pas un groupe homogène, certaines d'entre elles jouent un rôle actif dans la sécurisation du pays.

La question des procès de Saïf al-Islam et de son beau-frère, l'ancien chef des renseignements Abdullah al-Senussi, reste centrale pour le gouvernement. Il semble que la Cour pénale internationale (CPI) ait accepté que les tribunaux nationaux se chargent du procès des deux hommes, malgré les inquiétudes des organisations des droits humains et de leurs avocats qui se plaignent régulièrement de se voir refuser l'accès à M. al-Senussi.

En outre, les informations rapportées par *Human Rights Watch* (HRW) faisant état d'un assassinat de Kadhafi pourraient provoquer des représailles de la part de ses partisans, silencieux

mais toujours nombreux à travers le pays. Selon la version des autorités libyennes, le colonel aurait été tué durant une fusillade avec les rebelles le 20 octobre alors que selon HRW, lui-même et 66 membres de son convoi auraient été capturés et tués, les mains liées, par les forces rebelles. Le fils de Kadhafi, Moatasem, aurait lui aussi été capturé vivant puis retrouvé mort quelques heures plus tard, avec un impact de balle dans le cou.

Plus de 100 prisonniers se sont échappés en octobre de la prison d'al-Judaida, dans la capitale Tripoli. Alors que les ONG de défense des droits humains accusent les responsables libyens de maltraitance envers les détenus, les prisons libyennes sont actuellement contrôlées par une myriade de conseils militaires et de brigades, une situation qui compromet toute cohérence et coopération.

Plusieurs autres questions compliquant cette situation sécuritaire doivent être résolues. En novembre dernier, un tribunal libyen a mis en accusation l'ancien chef du Conseil National de Transition, Mustafa Abduljalil, pour le meurtre du principal commandant rebelle, Abdelfattah Younes. M. Abduljalil a donné plusieurs versions de la mort de M. Younes, et une douzaine de personnes ont été mises en accusation dans cette affaire.

M. Younes était soupçonné d'être un allié du colonel Kadhafi, ce qui pourrait être un motif pour cet assassinat ; il a en effet participé à la prise du pouvoir par le colonel en 1969. Il pourrait y avoir davantage de violences dans le pays si une véritable enquête sur ce meurtre n'est pas lancée, certains partisans de M. Younes appelant déjà à la vengeance. Un juge enquêtant sur sa mort a par ailleurs été assassiné à Benghazi au début de l'année.

La Libye reste donc instable et de profondes divergences prévalent, que ce soit au sein de la population ou bien entre les différentes régions. En plus de l'insécurité qui règne à travers le pays, le processus de rédaction de la nouvelle constitution risque de représenter un

défi conséquent pour les parlementaires libyens.

En outre, les efforts du gouvernement pour réduire la quantité d'armes en circulation avec le programme de rachat pourraient s'avérer infructueux. Une telle stratégie pourrait encourager les combattants et les civils qui possèdent des armes à les conserver et, ainsi, créer un vide sur le marché noir qui provoquerait une augmentation du prix des armes sur ce marché clandestin.

Questions clés et dynamiques internes

Au-delà de la question sécuritaire, le gouvernement libyen est de plus en plus confronté à des contestations de la part de la minorité amazigh (berbère), qui n'a fait l'objet d'aucune reconnaissance officielle durant le règne de Kadhafi. Cette minorité, qui est aussi présente dans toute l'Afrique du Nord, représente 10% de la population libyenne. Leur principale revendication est que leur langue, le Tifinagh ou Tamazight, banni sous le régime de Kadhafi, soit officiellement reconnu en Libye. Il était en effet interdit d'apprendre ce langage dans les écoles ou de donner un prénom Amazigh à des enfants.

Les Amazigh se considèrent comme les authentiques Libyens. Ils ont enduré des décennies de répression et de discrimination sous le régime Kadhafi, et cherchent désormais à obtenir une pleine reconnaissance de leurs droits pour tous les sacrifices consentis durant les huit mois de guerre civile libyenne.

Un projet de constitution temporaire ne mentionne toutefois la culture amazighe que dans des termes très généraux, ce qui inquiète les Amazigh qui craignent que cela ne soit qu'un complot délibéré visant à perpétuer leur marginalisation. Cette situation a provoqué la colère et la frustration des combattants amazighs, qui ont combattu les forces de Kadhafi sur le front occidental et permis la libération des montagnes de Nafusa, peuplées d'Amazigh, mais aussi de plusieurs villes et villages au-delà de leurs bastions.

En se soulevant contre Kadhafi, les Libyens aspiraient à la liberté. Les Amazigh estiment donc que leur révolution restera inachevée tant qu'ils n'auront pas obtenu davantage de droits et libertés.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et CER

La stabilité et l'intégrité territoriale de la Libye sont menacées. Qu'elles soient politiques, économiques ou sociales, les profondes disparités qui subsistent dans le pays risquent de provoquer des affrontements armés dans un futur proche. La situation régionale, déjà très volatile, pourrait en outre être aggravée par la crise malienne qui attire un nombre croissant de terroristes dans les rangs d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

Comme nous l'avons mentionné, le processus de rédaction de la constitution peut aussi poser plusieurs problèmes. La question de la religion, notamment de la place et de l'importance devant lui être accordée au sein de la société libyenne, fera très probablement l'objet de discussions tendues au parlement.

Au cours des prochaines années, il est très probable que la question amazighe pose de grandes difficultés au gouvernement. Les ministres des Affaires religieuses de la région du Maghreb, qui ont tenu leur première réunion en septembre 2012, ont appelé à mettre en œuvre une stratégie commune pour combattre l'extrémisme religieux qui prendrait en compte les dimensions idéologique, culturelle et religieuse de la société libyenne.

Au niveau du pouvoir politique, la situation actuelle dans le pays a créé un vide qui peut inciter les jihadistes et autres terroristes à venir en Libye pour s'entraîner et rejoindre les fronts malien ou syrien. En plus de favoriser l'instabilité interne, cette situation, si elle n'est pas rapidement contrôlée, pourrait aboutir à une déstabilisation de la région entière, voire à la mise en

place dans cette zone d'un sanctuaire terroriste.

Nations Unies

La Cour pénale internationale (CPI) a appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à intensifier ses efforts pour appuyer les efforts du gouvernement de Libye en matière de renforcement de l'État de droit et de lutte contre l'impunité.

Communauté internationale

La Haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a félicité le Premier ministre Zidan pour la nomination de son nouveau gouvernement, après l'approbation de celui-ci par le Congrès Général National. Après avoir souligné que cette nomination représentait une nouvelle étape sur la voie de la transition démocratique, elle a appelé toutes les parties impliquées à s'assurer que la mise en place du gouvernement de M. Zidan soit rapide et pacifique. L'UE, qui continuera d'appuyer le peuple libyen et son gouvernement, s'attend à ce que ce dernier devienne le plus rapidement possible pleinement opérationnel afin de développer un dialogue et une coopération étroite entre l'UE et la Libye.

La CPI, de son côté, a appelé les autorités à s'assurer que justice soit faite pour tous les crimes commis lors du renversement de Kadhafi. Même si la Libye insiste sur la compétence de ses tribunaux nationaux, la CPI espère obtenir le droit de juger Saïf al-Islam Kadhafi et Abdullah al-Senussi. Elle compte sur l'entière coopération de Tripoli pour que le procès de Saïf al-Islam soit une réussite mais aussi pour qu'il soit perçu comme tel par la population libyenne.

Société civile

En dépit de résultats électoraux encourageants, la stabilité politique et géographique du pays reste une source de préoccupation tant pour les observateurs que pour les décideurs. Le pays se fragmente en plusieurs entités distinctes qui tendent à être fidèles à

leurs tribus respectives plus qu'à n'importe quel gouvernement central. En outre, les chefs de milices qui refusent de déposer les armes conserveront une influence politique significative au niveau régional. Dans leurs régions respectives, ces chefs risquent de posséder de facto un pouvoir plus important que n'importe quel député du Parlement. Cette situation va indéniablement entretenir voire alimenter l'instabilité faisant en sorte que ni les artisans de la paix, ni les promoteurs de la violence ne réussiront à prendre le dessus. Une telle situation risque aussi d'alimenter la criminalité, que ce soit les délits mineurs ou le trafic d'armes, de drogue ou de personnes, tant à l'intérieur du pays que dans la région. Le tout risque d'empirer les conditions de vie socio-économiques de la population libyenne.

Scénarios

Compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'un ou plusieurs des scénarios suivants pourraient se dérouler :

Scénario 1

La Libye reste instable pour plusieurs mois, prise dans une impasse de « ni guerre ni paix ». Cette instabilité pourrait être mise à profit par les groupes terroristes, qui peuvent établir un sanctuaire dans le pays et former de nouvelles recrues.

Scénario 2

Les responsables tribaux exigent plus d'influence sur les prises de décisions locales et régionales, dépassant ainsi le gouvernement central de Tripoli. Cela pourrait provoquer davantage de divisions voire des affrontements à travers le pays.

Scénario 3

Les nombreuses milices armées refusent de déposer les armes, alimentant les divisions et les désirs de vengeance à l'encontre de la population pro-Kadhafi.

Options

Compte tenu des scénarios présentés ci-dessus, l'une ou plusieurs des options suivantes pourraient être envisagées :

Option 1

En relation avec la crise malienne, l'Union du Maghreb arabe (UMA) et l'UA pourraient coordonner leur politique et leurs programmes sécuritaires en Libye, afin de lutter efficacement contre les flux d'armes de contrebande dans le pays et dans la région du Sahel. Ces mesures doivent inclure un renforcement des contrôles frontaliers et des programmes de renforcement des capacités pour toutes les entités qui sont en première ligne aux frontières.

Option 2

L'UA devrait appuyer le gouvernement dans ses efforts visant à incorporer le plus de miliciens possible au sein de l'appareil sécuritaire national (armée et police), afin de juguler le trafic d'armes, et à élaborer un plan de réconciliation nationale afin d'éviter les représailles.

Option 3

Les efforts du gouvernement pour réduire les armes en circulation pouvant très bien s'avérer inefficaces, l'UA devrait aider la Libye à mettre en place une Commission nationale sur les armes légères, comme l'ont fait avec un succès relatif plusieurs autres pays en situation de post-conflit. Cette commission pourrait à la fois surveiller le nombre d'armes légères en circulation dans le pays et lutter contre leur prolifération. La mise en place d'un programme de Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) serait aussi utile.

Analyse sécuritaire

ARMÉE DE RÉSISTANCE DU SEIGNEUR

Introduction

L'analyse précédente sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), publiée dans le numéro de mai 2012 du Rapport sur le Conseil de paix et sécurité, se penchait sur les événements précédant cette date. La présente étude portant sur les développements ultérieurs à mai 2012, les lecteurs intéressés par les précédents événements sont invités à consulter le numéro correspondant.

Précédents communiqués du CPS et de l'UA

Après avoir désigné la LRA comme l'un des quatre groupes terroristes africains, l'UA a autorisé le déploiement d'une initiative régionale visant à éliminer cette entité.

Lors de sa 341^{ème} réunion du 13 novembre 2012, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a discuté de la menace terroriste en Afrique et pris une décision visant à prévenir et lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent. Il a salué les efforts de la Commission de l'UA visant à promouvoir le cadre antiterroriste de l'UA ainsi que le travail du Représentant spécial de l'UA pour la Coopération contre le Terrorisme, Francisco Madeira, un diplomate mozambicain qui est aussi Envoyé spécial de l'Union africaine sur la question de la LRA. Le CPS a par ailleurs plaidé pour une approche coordonnée de la lutte antiterroriste aux niveaux national, régional et continental.

Dans un communiqué publié après sa réunion du 22 mai 2012, le CPS a prorogé d'un an le mandat de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA

et discuté des aspects financiers et logistiques de l'opération. À cet égard, il a prié le Conseil de sécurité de l'ONU «d'examiner les modalités d'un soutien renforcé par l'intermédiaire des Missions de maintien de la paix des Nations unies présentes dans la zone d'opération de l'ICR-LRA, y compris en ajustant au besoin leurs mandats».

Potentiel d'escalade de la crise

En dépit du lancement de l'initiative militaire régionale au début de l'année, les attaques de la LRA contre les civils n'ont pas diminué en Afrique centrale en 2012. Selon le projet *LRA Crisis Tracker* de l'organisation de plaidoyer Resolve, la LRA a mené, en 2012, 253 attaques contre les civils et enlevé plus de 400 personnes, y compris 91 enfants. En septembre, le groupe terroriste a notamment attaqué le village de Bangassou, en Centrafrique, enlevant 49 personnes. L'année n'étant pas encore terminée, les analystes estiment que le nombre d'attaques sur les civils en 2012 dépassera peut-être les chiffres de 2011, qui étaient de 270.

Il n'y a pas eu d'attaques de la LRA au Soudan du Sud en 2012, pas plus que dans la région d'origine du groupe, dans le nord de l'Ouganda. La plupart des personnes déplacées par la LRA dans cette région sont rentrées dans leurs villages. Toutefois, selon un rapport de l'ONU de 2011, les attaques du groupe ont provoqué le déplacement de 440 000 personnes en République Démocratique du Congo (RDC), en Centrafrique et au Soudan du Sud. La plupart de ces réfugiés ou déplacés ne sont pas encore rentrés chez eux.

La structure décisionnelle, les capacités logistiques et les camps de la LRA ont été gravement endommagés par une série d'opérations militaires contre le groupe ces dernières années. La LRA reste toutefois une menace significative pour les civils en RDC, en Centrafrique et au Soudan du Sud ainsi que pour les processus politiques dans ces pays. Du fait de l'absence de forces de sécurité

adéquates ayant la capacité de pourchasser la LRA dans sa vaste zone d'opération, le groupe parvient toujours à profiter de la dispersion des communautés pour enlever des civils qui deviendront ses combattants -la plupart d'entre eux des enfants- et pour piller les communautés afin d'assurer sa subsistance et se réapprovisionner. Bien qu'il soit dans une phase de « désescalade » et de « réduction », le groupe continue à se cacher et à attaquer les communautés faibles et isolées dans des zones reculées qui échappent au contrôle des gouvernements et privées de toute présence sécuritaire.

Il est probable que la LRA tire parti de la dégradation de la situation sécuritaire dans l'est de la RDC, les troupes congolaises ayant été redéployées des zones d'opération de la LRA vers les zones contrôlées par le M23, à l'est du pays. Ce redéploiement a accru la vulnérabilité des civils de l'est de la RDC envers les attaques de la LRA. Il est aussi possible que la LRA forme des alliances avec d'autres groupes rebelles au Darfour et dans la région des Grands Lacs, voire avec des gouvernements de la région, pour étendre sa zone d'influence.

Questions clés et dynamiques internes

Afin de renforcer les capacités de la Force régionale d'intervention (FRI) de l'UA, créée en mars 2012 pour pourchasser les terroristes de la LRA, l'Ouganda et le Soudan du Sud ont envoyé le 18 septembre respectivement 2 000 et 500 troupes additionnelles. Une semaine avant, la Centrafrique avait mis quelque 360 soldats à la disposition de la FRI, qui ne compte actuellement que la moitié de ses effectifs autorisés.

La campagne militaire a surtout été axée sur la chasse des rebelles et la protection des civils. En mai 2012, les troupes ougandaises de la Force régionale ont capturé en Centrafrique Caesar Achellam, un haut responsable

de la LRA. Le 24 août, elles ont saisi le quartier général d'un important général de la LRA, Dominic Ongwen, dans la zone Haut Mboumou, au sud-est de la Centrafrique. Les informations faisant état de la capture de ce général, qui est l'un des quatre rebelles ougandais recherchés par la Cour pénale internationale, ont été peu après démenties par les forces ougandaises.

Il semble que fin novembre 2012, le chef de la LRA, Joseph Kony, n'était plus en contact avec ses commandants. Une ancienne escorte de Caesar Achellam a en effet révélé que Kony avait été séparé de ses commandants après une intense poursuite des troupes ougandaises, appuyées par les commandos américains.

Depuis le lancement, début 2012, d'un système de surveillance des communications entre les commandants de la LRA, ces derniers semblent avoir cessé toute communication d'importance pendant plusieurs mois. Le groupe n'a donc plus de structure de commandement central, ni d'objectifs cohérents, ce qui rend difficile d'initier un dialogue avec les responsables du groupe rebelle.

Selon les dernières estimations, la LRA compterait entre 300 et 400 rebelles armés tandis qu'entre 500 et 700 femmes, enfants et personnes récemment enlevées sont forcées de travailler pour le groupe. La plupart des combattants sont éparpillés en petits groupes à travers l'Afrique centrale, un territoire grand comme la moitié de la France, et les rebelles sont familiers avec la vie dans la jungle et les méthodes extrêmes de survie. De ce fait, les experts militaires estiment qu'il sera difficile d'éliminer complètement le groupe.

En utilisant les informations fournies par les anciens membres de la LRA ayant fait défection, les forces ougandaises ont connu certains succès. Depuis 2000, plus de 12 000 anciens combattants et personnes enlevées ont quitté les rangs de la LRA et ont été réintégrés grâce à la

Commission d'amnistie de l'Ouganda. Plusieurs d'entre eux sont employés sur le terrain, qu'ils connaissent bien, tout comme les habitudes et bases du groupe terroriste. Selon plusieurs transfuges de la LRA, Kony se trouverait actuellement au Sud-Darfour. Ces informations ont alimenté les spéculations sur les liens entre Kony et les milices darfouraises soutenues par le gouvernement soudanais. Selon d'autres informations, Kony recevrait en outre un appui de la part de certains éléments de l'armée soudanaise, qui aideraient les rebelles en Centrafrique. Vérifier de telles allégations et inclure Khartoum dans l'opération régionale représentent un défi d'envergure.

L'Envoyé spécial sur la LRA a souligné qu'en dépit des progrès effectués, la Force régionale est toujours confrontée à des difficultés logistiques et matérielles qui limitent sa capacité à agir. De plus, la mission fait face à un manque de financement adéquat et de leadership coordonné. Les difficiles relations entre les différentes armées nationales impliquées dans l'opération et leur passé conflictuel peuvent aussi grandement affecter la mission, de même que le manque de clarté du mandat de l'ICR-LRA.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et CER

Cette initiative de coopération régionale traduit une nouvelle approche de l'UA quant à la résolution des crises sécuritaires régionales. Dans son rapport du 22 mai 2012 sur l'avancement de la mise en œuvre du communiqué PSC/PR/COMM. (CCXXCIX) de la 299^{ème} réunion du CPS sur la LRA, le président de la Commission de l'UA a affirmé que le lancement de l'ICR-LRA avait apporté l'espoir aux populations vivant dans les zones affectées. Il a en outre souligné qu'il s'agissait d'un mécanisme original et flexible permettant de puiser les ressources et capacités des pays de la région pour lutter contre la LRA et pouvant être répliqué ailleurs sur le continent. Il a

toutefois exhorté le CPS à renouveler son appel aux partenaires internationaux et aux États membres en faveur d'un plus grand appui à la Force régionale.

Le Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), Abou Moussa, qui coordonne les efforts de l'ONU dans le cadre de la lutte contre la LRA, a promis une plus grande implication de l'ONU dans la zone. Lors d'une cérémonie saluant la contribution des troupes en septembre 2012, il a réaffirmé le soutien inconditionnel de l'ONU à l'UA et aux autres partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie régionale contre la LRA, adoptée le 29 juin 2012 par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Communauté internationale

Le département d'État américain a inclus la LRA sur sa liste terroriste une dizaine d'années avant que l'UA ne le fasse. En 2008, le chef de la LRA, Joseph Kony, a été classifié par le département d'État «*Specially Designated Global Terrorist*».

Société civile

Le documentaire *Kony 2012*, produit par le réseau américain *Invisible Children*, est devenu une sensation Internet en mars 2012. Il a porté la LRA et son chef, Joseph Kony, au centre de l'attention mondiale. En novembre 2012, *Invisible Children* a de plus organisé un Sommet mondial sur la LRA afin d'appuyer les initiatives visant à mettre fin aux atrocités du groupe rebelle. Des milliers de participants ont proposé des solutions et un plan global pour arrêter Kony, mettre un terme aux violences de la LRA et ramener chez eux les femmes et enfants enlevés. Parmi les orateurs figuraient Johnnie Carson, secrétaire d'État adjoint américain chargé des Affaires africaines, des représentants des gouvernements ougandais, sud-soudanais, congolais, centrafricain, soudanais ainsi que des représentants de l'UA, de l'UE, de l'ONU et de la CPI.

En septembre 2012, des membres de la société civile centrafricaine ont critiqué la politique ougandaise consistant à pardonner et réintégrer les membres capturés ou les transfuges de la LRA au sein de ses forces militaires pour les aider à pourchasser leurs anciens camarades. En effet selon l'association des civils affectés par la LRA en Centrafrique, d'anciens combattants du groupe rebelle réintégrés dans les forces armées ougandaises se seraient rendus coupables de viols et d'autres abus.

Scénarios

Compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'un ou plusieurs des scénarios suivants pourraient se dérouler :

Scénario 1

La crise dans l'est de la RDC force Kinshasa à redéployer davantage de ses troupes vers les zones contrôlées par le M23, aggravant ainsi le vide sécuritaire dans la zone d'influence de la LRA. Les activités du groupe terroriste, dans la région et au-delà, pourrait provoquer davantage de morts et de déplacements, aggravant la crise sécuritaire et humanitaire dans la région.

Scénario 2

Une possible division au sein de la direction de la LRA pourrait provoquer davantage de désertions, notamment des personnes enlevées. Un tel scénario pourrait aider la Force régionale à récolter des informations capitales sur le positionnement et les habitudes du groupe et, ainsi, lui permettre certains succès opérationnels. Une éventuelle capture ou assassinat de Kony, avec l'appui extérieur nécessaire, pourrait réduire la zone d'activités de la LRA et contribuer à faire tomber les autres chefs et combattants du groupe rebelle, mettant ainsi fin à deux décennies d'atrocités du groupe.

Scénario 3

L'envoi de troupes supplémentaires pourrait redynamiser la Force régionale.

Toutefois, les difficultés logistiques et financières risquent d'engendrer une certaine lassitude et de renforcer les clivages entre les différentes armées nationales qui composent la Force.

Scénario 4

La possibilité d'une présence de Kony au Soudan pourrait provoquer une escalade des tensions dans la région, en plus de générer de nouveaux conflits par procuration dans la région. La fusion possible de la LRA avec d'autres milices armées du Darfour, du Soudan du Sud, du Rwanda ou de la RDC pourrait aggraver l'ampleur de la menace sécuritaire actuelle.

Options

Compte tenu des scénarios ci-dessus, l'une ou plusieurs des options suivantes pourraient se dérouler :

Option 1

Le CPS pourrait continuer à exhorter les partenaires et l'ONU à s'impliquer pour remédier aux difficultés logistiques et financières de la Force régionale, afin d'améliorer la surveillance aérienne et la collecte de renseignements en Afrique centrale. Il pourrait élaborer avec le Conseil de sécurité de l'ONU une stratégie de réponse commune qui serait basée sur un partenariat étroit entre les missions onusiennes présentes dans les zones affectées, afin de combler les lacunes sécuritaires dans l'est de la Centrafrique et le nord de la RDC et de mieux protéger les civils.

Option 2

Au travers de l'Envoyé spécial de l'UA pour la LRA, le CPS pourrait tenter de persuader Khartoum de s'impliquer dans les efforts visant à éliminer la LRA. L'Envoyé spécial pourrait aussi tenter d'initier des discussions entre les gouvernements ougandais et congolais afin d'améliorer le partage de l'information et la coopération et, plus généralement, d'instaurer des relations de confiance entre les deux gouvernements.

Option 3

En collaboration avec les organisations de la société civile actives dans la région, le CPS pourrait encourager les pays affectés par la LRA à prendre des mesures concrètes pour aider les victimes du groupe terroriste à surmonter leurs traumatismes, par le biais d'initiatives traditionnelles ou étatiques de résolution des conflits et à travers des institutions juridiques.

Documentation:

Documents de l'UA

PSC/PR/COMM.1(CCCXLI), Communiqué sur la Prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, 13 novembre 2012.

Communiqué de presse sur la Seconde réunion régionale ministérielle sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), Addis Abéba, Éthiopie, 6-8 juin 2011.

Assembly/AU/6(XIII), Rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, treizième session ordinaire, Syrte, Libye, 1-3 juillet 2009.

PSC/PR/2(CCXV), Rapport du président de la Commission sur la situation en République Centrafricaine (RCA), 8 janvier 2009.

PSC/MIN/Comm.2 (CLXIII), Communiqué sur la situation à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), 22 décembre 2008.

PSC/PR/Comm.(CCI), Communiqué sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA), 25 août 2009.

Documents de l'ONU

S/RES/1861, Résolution adoptée par le Conseil de sécurité sur la République Centrafricaine (RCA), 14 janvier 2009.

Analyse pays

ZIMBABWE

Communiqués et recommandations précédents de l'ONU et de la SADC

Le CPS ne s'est pas prononcé sur la crise au Zimbabwe depuis l'inauguration du gouvernement intérimaire en février 2009. Dans un article du journal *Herald* daté du 25 octobre, le Coordinateur résident et Coordinateur de l'action humanitaire pour l'ONU, Alain Noudehou, s'est toutefois félicité des progrès effectués par le Comité de sélection parlementaire de la Constitution (COPAC) dans le cadre de la rédaction de la nouvelle constitution. «Il s'agit d'un processus complexe, mais ils ont gardé le cap et réussi à le mener jusqu'où il est aujourd'hui», a-t-il déclaré suite à la tenue de la seconde Conférence de toutes les parties prenantes au projet de constitution de la COPAC, les 22 et 23 octobre derniers. Il a en outre exprimé le plein appui financier et technique de l'ONU pour l'organisation du référendum, si le gouvernement en faisait la demande.

Dans leur communiqué final publié après le 32^{ème} sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) qui s'est déroulé le 18 août 2012 à Maputo, au Mozambique, les leaders régionaux ont pris note «des progrès dans l'application de l'Accord politique global (GPA) et invité les principaux acteurs à travailler ensemble, surtout dans le processus d'élaboration d'une nouvelle Constitution pour le Zimbabwe qui est en passe d'être conclue». Après avoir «réitéré la décision qu'il a prise lors du Sommet tenu à Luanda en août 2011», le sommet a «exhorté les signataires du GPA d'élaborer une Feuille de route en l'assortissant d'un calendrier conformément aux exigences du processus engagé en vue de l'adoption de la Constitution et de la création des conditions favorables à la tenue d'élections libres et justes». Il a de plus «salué Son Excellence le Président (sud-africain Jacob) Zuma (Médiateur

de la SADC) et son équipe pour les progrès accomplis dans la normalisation de la situation au Zimbabwe». Il a en outre «convenu qu'au cas où des difficultés surgiraient relativement à la Constitution et à la mise en œuvre des accords, il faudra faire appel au Facilitateur pour qu'il engage des discussions avec les parties et les aide à les régler, tout en tenant en compte des échéances et de la nécessité de tenir des élections libres et justes».

Potentiel d'escalade de la crise

Suite aux blocages constatés lors de la Conférence des toutes les parties prenantes, les observateurs ont craint que les parties au GPA (le parti du président Robert Mugabe, l'Union nationale africaine du Zimbabwe Front patriotique (Zanu-PF) et les deux formations du Mouvement pour le changement démocratique de Morgan Tsvangirai (MDC-T) et le MDC-N de Welshman Ncube ne reprennent leur bataille de longue date à propos du projet de constitution de la COPAC. Réuni le 12 novembre, le Comité de gestion de la COPAC (composé des négociateurs du GPA, du ministre des Affaires parlementaires et constitutionnelles ainsi que des co-présidents du COPAC) a décidé que les aspects des discussions sur lesquels s'étaient entendus les acteurs de la Conférence devaient être incorporés dans le projet de constitution. Il n'a toutefois pas réussi à s'entendre sur les principaux contentieux, tel que celui soulevé par le Zanu-PF lorsqu'il a amendé le projet après qu'il ait été signé par tous les négociateurs (ce qui correspond au Comité de gestion). Il n'a pas non plus réussi à s'accorder sur la marche à suivre. Comme indiqué par le président Mugabe lors de la Conférence et lors de l'inauguration du parlement, ainsi que par une récente décision de son parti politique, les membres du Zanu-PF voulaient que le rapport soit envoyé aux responsables du parti afin que les recommandations et les amendements non avalisés par la Conférence ou le Comité - principalement des demandes du parti visant à apporter des changements significatifs au contenu du COPAC - soient discutés. Les deux formations du

Mouvement pour le changement démocratique ont toutefois refusé que le projet soit envoyé aux responsables du parti afin qu'ils se prononcent dessus, affirmant que la prochaine étape de ce processus parlementaire devait être la présentation au parlement, par le Comité de sélection parlementaire, du projet de constitution amendé, sans intervention de ces responsables.

Juste avant la seconde Conférence de toutes les parties prenantes, le ministre de la Justice et négociateur du Zanu-PF, Patrick Chinamasa, ainsi que le porte-parole du parti Rugare Gumbo, ont déclaré que les militaires et vétérans ne permettraient jamais au Premier ministre Tsvangirai d'assumer la présidence, même s'il devait gagner les élections à venir. Ces déclarations rappellent la course à la présidentielle de 2002, lors de laquelle les cinq responsables de service ont affirmé leur soutien au président Mugabe, déclarant publiquement qu'ils ne reconnaîtraient et n'accepteraient pas un leader qui n'a pas l'expérience de la guerre de la libération - une déclaration qui visait très certainement Tsvangirai. Considérant le fait que le secteur de la sécurité a déjà été impliqué dans des violences politiques pour influencer les élections en faveur du Zanu-PF, ces menaces n'augurent rien de bon pour une transition constitutionnelle pacifique et conforme au GPA.

Problèmes clés et dynamiques internes

Le GPA, conclu sous les auspices de la SADC et signé par le Zanu-PF et les deux formations du MDC en septembre 2008, a mis fin au conflit électoral entre Tsvangirai et Mugabe et a abouti à la mise en place, en février 2009, d'un gouvernement transitionnel d'unité nationale. Étant donné l'histoire du pays en matière de violence liée aux élections, l'adoption d'une nouvelle constitution démocratique approuvée par le peuple est l'un des principaux objectifs du GPA pour créer un environnement permettant la tenue d'élections pacifiques, libres et transparentes qui assureront au gouvernement élu une certaine

légitimité. Les craintes que la polarisation entre les MDC et le ZANU-PF n'affecte le processus constitutionnel se sont cristallisées lorsque les parties se sont livrées à une lutte pour leurs propres intérêts au détriment de celui du peuple et du pays. Ce n'est qu'en juillet 2012 que la COPAC a réussi à s'entendre sur un projet de constitution, après quatre ans d'âpres débats. Bien que cela ait représenté une avancée majeure, il est craint que les constants marchandages et compromis n'aient résulté en un texte qui ne reflète pas la vision du peuple.

Ce projet prévoit une refonte du pouvoir exécutif et de la délégation de ses responsabilités. Le président et le parlement auront des mandats à durée déterminée avec des élections au cinq ans, tandis que ceux des hauts fonctionnaires et des chefs de service de sécurité seront aussi limités. En cas de mort, démission ou autre incapacité du président, le projet de constitution prévoit que le vice-président assume la plus haute fonction pendant le reste du mandat. Il prévoit aussi que les services de sécurité, connus pour leurs tentatives d'influencer le processus électoral, restent neutres et impartiaux. Il donne en outre à la Commission électorale nationale (ZEC) un rôle plus important, celle-ci étant désormais en charge de la supervision de l'intégralité du processus électoral et de l'environnement dans lequel les élections se déroulent. Ce projet de constitution prévoit par ailleurs une représentation égale des femmes au sein de toutes les institutions et commissions élues ainsi que la mise en place d'une Autorité nationale indépendante chargée des poursuites –actuellement, le procureur général agit à la fois au titre de conseiller légal du gouvernement et de procureur de la république. Hormis quelques exceptions, il ne prévoit toutefois pas de compensations pour les expropriations de terrain effectuées dans le cadre de la réforme agraire de 2000.

Le ZANU-PF a rejeté le projet de la COPAC dans sa forme actuelle, affirmant qu'il ignorait les revendications populaires exprimées lors de la phase

de sensibilisation du processus de rédaction de la constitution. Le parti a ainsi proposé un projet amendé comprenant des objections à certaines clauses, notamment celles réduisant les pouvoirs de la présidence et qui ont trait aux colistiers présidentiels, à la double-citoyenneté, au transfert de responsabilité et à celle liée aux poursuites. Les deux MDC, qui ont approuvé le projet de constitution, ont exclu toute renégociation de celui-ci et souligné que la COPAC, qui inclut des membres du ZANU-PF, avait déjà approuvé le texte. Le fait que ce projet soit le résultat de nombreux compromis signifie toutefois que les trois partis politiques ont cherché à obtenir le plus possible de la part des autres, ce qui explique l'examen minutieux du document par le ZANU-PF.

Suite aux tentatives du ZANU-PF de forcer la COPAC à inclure ses amendements dans le projet de constitution, cette dernière a convoqué la seconde Conférence de toutes les parties prenantes. Comité de gestion de la COPAC se retrouve toutefois dans une impasse.

La rédaction d'une nouvelle constitution est l'un des principaux objectifs du GPA, tout comme l'organisation d'élections crédibles qui fait face à de grands défis. À cet égard, la mise en place d'une commission électorale crédible et acceptée chargée de préparer et d'organiser des élections conformes aux désirs des Zimbabwéens, comme le prévoit la Feuille de route de la SADC, est d'une importance capitale, tout comme la création d'un Comité impartial d'accréditation des observateurs. Conformément aux dispositions du GPA et afin d'apaiser les tensions politiques, le gouvernement d'union nationale (GNU) a nommé en mars 2010 une nouvelle ZEC, composée d'un nombre équilibré de membres des trois principaux partis afin de réduire les tensions. La composition du secrétariat, qui inclut des anciens officiers de l'armée accusés d'avoir manipulé les élections de 2008, n'a toutefois pas été changée. Par ailleurs, il est craint que le registraire général ne soit en charge de l'intégralité du processus électoral, que

ce soit de l'enregistrement des votants à la désignation du personnel électoral, en passant par la proclamation des résultats et la conservation du matériel électoral. Il est aussi craint que la ZEC ne soit pas dotée des moyens adéquats pour s'acquitter de sa mission, notamment si les élections devaient être rapidement organisées. Enfin, le registre électoral, qui date de 1985 et comprend des électeurs fantômes, est toujours très désorganisé.

Il y a eu des développements mitigés dans le domaine de la réforme des médias depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement d'union nationale. En effet, le service de téléphonie mobile du pays a bénéficié d'une aide lui permettant d'améliorer ses capacités techniques, et la Commission des médias du Zimbabwe, créée en mars 2010, a accordé de nouvelles licences à plusieurs médias imprimés en mai et juillet 2012. Toutefois, l'Autorité de diffusion du Zimbabwe a accordé deux licences de radio commerciale à l'entreprise *Zimbabwe Newspapers*, qui appartient à l'État, et à *AB Communications*, proche du ZANU-PF, laissant ainsi passer l'opportunité de construire un environnement audiovisuel réellement diversifié et indépendant. Il est donc craint, pour les prochaines élections, que la couverture des développements politiques soit toujours en faveur du ZANU-PF. La commission des médias n'a par ailleurs pas réussi à réformer les répressives lois sur les médias que sont le *Access to Information and Protection of Privacy Act (AIPPA)* et le *Censorship and Entertainment Control Act* tandis que le parlement, lui, n'a pas réussi à adopter le *Media Freedom and Transparency Bill*, qui aurait pourtant facilité la construction d'un environnement médiatique pluraliste. C'est dans ce contexte que le harcèlement des journalistes et des artistes s'est poursuivi, mettant ainsi en porte à faux la liberté d'expression, fondement de la démocratie.

Le secteur de la sécurité du Zimbabwe est à la fois la serrure et la clé du succès ou de l'échec du GNU. Les 'sécurocrates' (policiers ou militaires qui ont une influence sur la politique

gouvernementale) conservent *de facto* le pouvoir sur la transition, indépendamment de la rédaction d'une constitution démocratique ou de l'organisation d'élections crédibles. Leur politisation, tout comme la militarisation de la politique, représente un important défi.

Autant le MDC-T que le ZANU-PF ont admis publiquement que le GNU était «dysfonctionnel». Afin de remplacer ce GNU, le président Mugabe a fixé la date limite pour l'organisation d'élections à mai 2013, lorsque le mandat du parlement arrivera à son terme. Il a d'ailleurs averti que ces élections seraient organisées sur la base de la constitution actuelle si l'impasse constitutionnelle devait persister. Le Premier ministre Tsvangirai a toutefois insisté sur le fait que le président ne pouvait pas unilatéralement décider de l'issue du processus de rédaction de la constitution, pas plus qu'il ne pouvait décider de la date des élections. Le ZANU-PF semble d'ailleurs avoir déjà entamé sa campagne lors du lancement, en novembre, du programme agricole présidentiel *Well Wishers Special Agricultural Inputs Scheme* d'une valeur de 20 millions de dollars pour la période 2012-2013. Le président Mugabe a également appelé à plusieurs reprises ses électeurs à offrir la victoire au ZANU-PF au travers d'élections pacifiques. Le ministre des Finances et négociateur du MDC-T, Tendai Biti, a souligné qu'il faudrait peut-être un appui extérieur pour assumer le coût du référendum et des élections, à savoir 219 millions de dollars.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et CER

Dans le cadre du principe de la subsidiarité, l'UA a confié la gestion de la crise politique à la SADC. Suite à la victoire de Mugabe, seul candidat lors d'élections largement décriées, le Sommet de l'UA a toutefois appelé le 1^{er} juillet 2008 à la formation d'un GNU sur le modèle de ce qui s'est fait au Kenya suite à la crise de 2007/2008. Il a aussi exhorté la médiation du président sud-africain Thabo Mbeki à poursuivre ses efforts. Ces efforts ont par ailleurs

abouti à la signature du GPA et à la formation du GNU, mais la lenteur dans la mise en œuvre du GPA a soulevé des critiques à l'encontre de l'Afrique du Sud et de la SADC, qui n'ont pas mis autant d'efforts dans la mise en œuvre de cet accord qu'ils avaient difficilement aidé à négocier. Étant donné l'absence totale d'architecture de médiation en attente au sein de la SADC -une lacune symptomatique à laquelle l'organe régional vient à peine de commencer à réagir - le président Zuma s'est appuyé sur les trois membres de sa propre équipe de facilitation pour surveiller le gouvernement de coalition zimbabwéen. Le rôle de l'Afrique du Sud a toutefois fait l'objet de controverses, puisque Zuma et son équipe proviennent tous du même parti politique, le Congrès national africain, un proche allié du ZANU-PF dans cette région où les mouvements de libération entretiennent toujours des liens de camaraderie. Bien que la SADC ait pu engager davantage d'efforts pour appuyer la mise en œuvre du GPA après sa signature, le blâme revient principalement aux parties signataires, qui n'ont pas appliqué pleinement et conjointement l'accord. Le Comité conjoint de surveillance et de mise en œuvre, qui comprend des membres des trois coalitions afin de s'assurer que les parties se conforment au GPA, s'est également avéré impuissant. Faciliter la mise en œuvre du GPA dans l'environnement polarisé zimbabwéen est une tâche dantesque. De plus, le ZANU-PF, qui attache une importance particulière à la souveraineté de l'État zimbabwéen, est très peu enclin à se laisser dicter ce qu'il doit faire pour mettre en œuvre le GPA par la SADC. Cette dernière ne possède en outre que très peu de mécanismes de mise en œuvre et se repose sur son pouvoir de persuasion, qui ne suffit pas face à une partie récalcitrante.

Les efforts de médiation de l'Afrique du Sud et de la SADC ont néanmoins été capitaux pour amener le GPA là où il en est aujourd'hui. Les communiqués robustes et consistants publiés par l'organisme depuis le Sommet de la Troïka de l'organe de Coopération en matière de politique, défense et

sécurité, le 31 mars 2011, ont le mérite d'avoir démontré aux parties zimbabwéennes qu'il existait une certaine détermination régionale. Après que le ZANU-PF ait proposé ses amendements au projet de texte de la COPAC, le Sommet de la Troïka est convenu dans un communiqué publié le 4 septembre dernier «de se rencontrer à nouveau sous peu pour délibérer sur les développements à Madagascar et au Zimbabwe». Cette réunion a toutefois été reportée après que le ZANU-PF ait fait marche arrière face aux pressions de l'équipe de médiation de la SADC, qui ont permis la tenue de la seconde Conférence de toutes les parties prenantes pour discuter du projet de constitution. La SADC a par ailleurs fait du lobbying auprès de la communauté internationale pour que les sanctions à l'encontre du Zimbabwe soient levées afin de faciliter la mise en œuvre du GPA. Le président Mugabe a d'ailleurs lui aussi plaidé, lors du sommet de l'UA de juillet 2012, pour la levée sans conditions de toutes les restrictions financières et de voyage.

Nations Unies

L'ONU a appuyé le processus de rédaction de la constitution au travers du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Zimbabwe (ZUNDAF 2012-2015), développé et signé par le gouvernement zimbabwéen et l'ONU. Ce programme appuyé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) consiste en la gestion d'un fonds commun de contributions des donateurs ainsi qu'en la fourniture, sur demande, d'une expertise technique et de conseils. En juillet 2012, les donateurs avaient accordé une subvention de 21,2 millions de dollars pour appuyer le processus de réforme constitutionnelle, auxquels s'ajoutent les 20 millions déjà alloués par le gouvernement zimbabwéen. Des retards dans le décaissement d'une partie des fonds ont cependant affecté la mise en œuvre de ce processus.

Communauté internationale

En février 2012, alors qu'elle a levé les mesures contre 20 entités et 51

individus en raison de progrès dans les réformes politiques visant à assurer la crédibilité du scrutin, l'UE a conservé le président Mugabe sur sa liste des sanctions. En mai de la même année, l'équipe de réengagement ministériel du Zimbabwe, composée de membres des trois signataires du GPA, a lancé une campagne sans précédent pour obtenir une levée inconditionnelle des sanctions. En juillet, l'UE a annoncé qu'elle suspendrait la plupart des sanctions contre le pays, y compris le gel de son aide, si un référendum crédible sur la nouvelle constitution était organisé. Il s'agissait là d'une reconnaissance des progrès concrets effectués par les parties signataires dans la mise en œuvre du GPA ainsi que de l'implication de la SADC envers ce processus, telle qu'exprimée lors de son sommet de Luanda en 2011. Ces sanctions seraient levées pour la plupart des 112 Zimbabwéens qui figurent toujours sur la liste européenne –vaille de dix ans, sauf pour Mugabe et son entourage proche. Lors du Sommet de Maputo, la SADC a pris note de la levée partielle des sanctions contre le Zimbabwe et a exhorté l'UE et le reste de la communauté internationale à lever toutes les sanctions sans conditions.

Société civile

Bien que les organisations de la société civile zimbabwéenne aient été très critiques envers le GPA, elles ont maintenu une participation active et joué un rôle d'importance dans sa mise en œuvre. Elles ont, entre autres, pu donner leur avis à l'équipe de médiation de la SADC sur cette mise en œuvre, et deux représentants de la société civile ont été membres du Comité de gestion de la COPAC. La société civile dans son ensemble a toutefois souligné qu'elle n'avait pas choisi ces deux représentants et qu'ils ne représentaient pas la société civile dans aucun contexte institutionnel. La COPAC a tenté de consulter la société civile lors de la phase de sensibilisation, possiblement pour apaiser les critiques concernant un processus monopolisé par les trois parties signataires au GPA au détriment de la population dans son ensemble. Des réunions ont ainsi été

organisées avec le *Zimbabwe Independent Constitution Monitoring Project (ZICOMP)*, qui comprend trois organisations - *Zimbabwe Lawyers for Human Rights*, *Zimbabwe Election Support Network (ZESN)* et *Zimbabwe Peace Project (ZPP)*. L'Assemblée constitutionnelle nationale (*National Constitutional Assembly (NCA)*), formée en 1997 pour pousser à l'adoption d'une nouvelle charte nationale, a toutefois boycotté le processus de la COPAC qu'elle considère comme biaisé et dirigé par les parlementaires. Plus de 600 membres de la société civile étaient accrédités pour observer les activités de sensibilisation de la COPAC, dont l'équipe de sensibilisation était elle-même composée à 70 pourcent de membres de la société civile. Malgré des problèmes de préparation tardive et malgré le fait qu'ils soient souvent alignés avec des partis, les délégués de la société civile participant à la seconde Conférence de toutes les parties prenantes sont parvenus à faire des commentaires et recommandations sur le projet de texte de la COPAC. La NCA, elle, a qualifié la Conférence de «tragédie nationale aux proportions épiques» et s'est engagée à faire campagne pour le «non» au référendum.

Scénarios

Compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'un ou plusieurs des scénarios suivants pourraient se dérouler :

Scénario 1

Le processus de rédaction de la constitution reste dans une impasse, ce qui retarde la finalisation du processus de mise en œuvre de la feuille de route pour les élections. Les deux MDC ou le ZANU-PF pourraient faire campagne pour le «non» au référendum s'ils estiment que la charte proposée ne répond pas aux aspirations du peuple.

Scénario 2

Les membres du GPA finalisent et promeuvent la constitution rédigée par la COPAC afin de s'assurer que l'électorat zimbabwéen l'accepte lors du référendum. La course aux élections qui s'en suit est serrée, mais le résultat est en faveur du ZANU-PF. La veille garde

politique reste en place et les intérêts des sécuocrates sont protégés.

Scénario 3

Le MDC-T remporte les élections.

Options

Compte tenu des scénarios présentés ci-dessus, l'une ou plusieurs des options suivantes pourraient être envisagées :

Option 1

La SADC et l'UA, agissant en tant que garants du GPA, devraient convoquer une réunion avec toutes les parties au GPA afin de tenter de sortir de l'impasse constitutionnelle.

Option 2

L'UA et la SADC devraient faire pression sur les parties zimbabwéennes pour qu'elles mettent en œuvre la feuille de route pour les élections. Le Conseil consultatif électoral de la SADC devrait s'assurer que le scrutin se déroule en conformité avec les Principes et les directives de la SADC régissant les élections démocratiques. Ces deux organes devraient déployer des observateurs électoraux sur le long terme afin d'évaluer la situation politique et de prévenir la violence et l'intimidation et de s'assurer que le processus électoral soit crédible. La communauté internationale, elle, devrait respecter le résultat sans égard de sa relation antagoniste avec le président Mugabe et son parti et être prête à lever les sanctions restantes contre le Zimbabwe, en plus d'aider le pays sur la voie de la reconstruction socio-économique.

Option 3

La SADC et l'UA auront à s'assurer que le pouvoir soit transféré pacifiquement au MDC-T en cas de victoire, en ayant à l'esprit que les radicaux du ZANU-PF seront réticents à accepter et respecter les résultats des élections. Le MDC-T, lui, devra chercher à se rapprocher des chefs de sécurité influents afin de garantir une transition pacifique. Ceci devrait poser les bases d'une approche réformatrice pour la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité.

Page ouverte

LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES D'AFRIQUE CENTRALE

Le continent africain regroupe 55 pays et 14 Communautés économiques régionales (CER). Huit d'entre elles sont des acteurs clés ou potentiellement clés de la Communauté économique africaine (CEA). Toutefois, du fait des objections du Maroc, l'Union du Maghreb arabe (UMA) n'y participe pas. Les six CER restantes sont, plus exactement, des Communautés économiques sous-régionales (CESR).

CEN-SAD/COMESA	(Communauté des États Sahélo-Sahariens)
COMESA	(Marché commun de l'Afrique orientale et australe)
CAE/EAC	(Communauté d'Afrique de l'Est)
CEEAC	(Communauté économique des États d'Afrique centrale)
CEDEAO	(Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest)
IGAD	(Autorité intergouvernementale pour le développement)
SADC	(Communauté de développement de l'Afrique australe)
UMA	(Union du Maghreb arabe)
CEMAC	(Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale)
CEPGL	(Communauté économique des pays des Grands Lacs)
COI	(Commission de l'Océan Indien)
UFM	(Union du fleuve Mano)
SACU	(Union douanière d'Afrique australe)

UEMOA/WAEMU

(Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine)

Bien qu'à priori, le nombre de CER et de CESR donnent l'impression d'une soupe de lettres, chacune de ces communautés, individuellement ou collectivement, a le potentiel de jouer un rôle important dans la recherche de l'unité, de l'intégration, de la paix et de la sécurité.

Beaucoup d'États africains font partie de plus d'une CER ou CESR et chaque sous-région (Nord, Sud, Est, Ouest et Centre de l'Afrique) héberge plus d'une communauté économique. L'Afrique centrale, par exemple, en comprend trois : une CER et deux CESR, à savoir la CEEAC, la CEMAC et la CEPGL.

La CEEAC

Son secrétariat est basé à Libreville, au Gabon. Son prédécesseur, l'Union Douanière et Économique des États de l'Afrique Centrale (UDEAC), établie par le Traité de Brazzaville de 1964 et entrée en vigueur en 1966 suite à sa ratification par le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad et le Gabon, avait permis l'établissement d'une union douanière et d'une zone de libre échange entre ses États membres ainsi que d'un tarif extérieur commun. Elle a en outre signé le Traité établissant la CEMAC afin de promouvoir l'intégration sous-régionale.

Les dix États membres de la CEEAC se partagent une population totale de 121 millions de personnes réparties sur quelque 6,6 millions de kilomètres carrés. Sur les 187 pays qui figurent dans le Rapport sur le développement humain 2011 du PNUD, ils sont classés comme suit : Angola (148), Burundi (185), République démocratique du Congo (187), Gabon (106), Guinée Équatoriale (136), République du Congo (137), Cameroun (150), République centrafricaine (179), Sao Tomé-et-Principe (144), Tchad (183).

Après avoir conclu un accord lors du Sommet de décembre 1981, les responsables de l'UDEAC ont établi la CEEAC le 18 octobre 1983 en collaboration avec les États membres de la CEPGL (Burundi, Rwanda, Zaïre et Sao Tomé-et-Principe). En 1985, les dix États membres fondateurs de la CEEAC étaient le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Tchad, le Congo, la

République Démocratique du Congo (anciennement Zaïre), la Guinée Équatoriale, le Gabon, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe. L'Angola a rejoint l'organisation en 1999, tandis que le Rwanda l'a quittée en 2007 afin de se concentrer sur sa participation au sein de la COMESA et de la CAE.

L'article 4.1 du Traité instituant la CEEAC définit le principal objectif de cette CER comme étant le renforcement d'une «coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et des communications, de l'Énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes, en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain».

Durant les premières années de son existence, la CEEAC est restée largement inactive et n'a pas entretenu de relations formelles avec la Communauté économique africaine (CEA). Du fait du non-paiement des frais d'adhésion par certains États membres et du conflit au Zaïre, qui a mis en opposition le Rwanda et l'Angola, elle a expérimenté des difficultés financières. Elle n'a signé le Protocole sur les relations entre la CEA et les CER qu'en 1999. La CEEAC a toutefois franchi une étape importante lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui a eu lieu à Libreville, au Gabon, en février 1998, lorsque les dirigeants de la région se sont engagés à faire revivre et redynamiser l'organisme. Moins d'un an plus tard, lors de la troisième réunion préparatoire de son Conseil économique et social (ECOSOC), la CEA a de nouveau confirmé l'importance de la CEEAC en tant que principale organisation dans le paysage économique de l'Afrique centrale. Quatre objectifs prioritaires ont été identifiés en 1999 : le développement des capacités pour

maintenir la paix, la sécurité et la stabilité, prérequis essentiels pour le développement économique et social ; l'intégration physique, économique et monétaire ; le développement d'une culture d'intégration humaine ; et l'établissement d'un mécanisme de financement autonome pour la CEEAC.

L'architecture institutionnelle de la CEEAC comprend la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil des ministres, la Cour de justice, le Secrétariat général, la Commission consultative et tout comité ou organe technique spécialisé créé ou prévu par le Traité fondateur. En outre, elle peut compter sur un mécanisme multidimensionnel de maintien de la paix qui comprend le Réseau des parlementaires de l'Afrique centrale (REPAC), le Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX), la Commission de défense et de sécurité (CDS), la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) ainsi que le Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale (MARAC).

Le Traité constitutif de la CEEAC prévoit une approche en trois phases pour l'établissement progressif d'une union douanière sur 12 ans à partir de son entrée en vigueur. Il prévoit toutefois la possibilité d'une extension de cette période pour un maximum de 20 ans. Les trois phases, de quatre ans chacune, sont les suivantes :

Stabilisation du régime fiscal et douanier en vigueur à la date de l'entrée en application du Traité, et élaboration d'études afin de fixer le calendrier pour l'élimination progressive des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce intra-communautaire, fixation d'un calendrier des hausses ou des baisses des barrières tarifaires des États membres dans le but d'harmoniser progressivement les barrières tarifaires extérieures.

Création d'une zone de libre échange (application du calendrier pour l'élimination progressive des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce intra-communautaire).

Mise en place d'une union douanière (adoption de barrières tarifaires extérieures communes).

Ce processus devait englober l'harmonisation et l'élaboration d'une

législation économique commune (1999-2004), la libre circulation des biens, services, capitaux et personnes (2005-2009) ainsi que la consolidation et l'évaluation des résultats accomplis (2010-2015) se terminant par la création d'un marché commun et d'une union économique.

À la fin de la cinquième réunion du Comité consultatif sur la sécurité en Afrique centrale, qui a eu lieu à Yaoundé en septembre 1994, plusieurs États d'Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Guinée Équatoriale, Gabon et Sao Tomé-et-Principe) ont adopté un pacte de non-agression. Le Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX) a été créé près de cinq ans plus tard, en février 1999, en collaboration avec le Comité consultatif de l'ONU sur les questions sécuritaires en Afrique centrale. Il est entré en vigueur en 2004.

Les organes techniques du COPAX sont les suivants : le Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale (MARAC), qui collecte et analyse les données pour une détection et une prévention rapide des crises ; la Commission de défense et de sécurité (CDS), qui réunit les chefs d'État-major des armées nationales et des commandants en chef de la police et de la gendarmerie des États membres, et qui a pour fonction de planifier et d'organiser les opérations militaires et, si nécessaire, de conseiller les organes décisionnels de la communauté ; et la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC), qui est une force non permanente composée de contingents militaires des États membres ayant pour fonction d'accomplir des missions de paix, de sécurité ou d'assistance humanitaire.

La CEMAC

La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est basée à Bangui, en Centrafrique. Elle a succédé, elle aussi, à l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC), établie par le Traité de Brazzaville de 1964 et entrée en vigueur en 1966 durant les premières années de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les cinq membres fondateurs (Cameroun, Centrafrique, République du Congo, Gabon et Tchad) ont été rejoints par la Guinée Équatoriale qui est membre de l'UDEAC depuis le 19 décembre 1983.

Comme mentionné précédemment, la CEMAC a permis l'établissement d'une union douanière, d'une zone de libre échange entre ses États membres ainsi que de barrières tarifaires extérieures communes.

Les six États membres de la CEMAC se partagent une population totale de près de 40 millions de personnes réparties sur quelque 3 millions de kilomètres carrés. Sur les 187 pays qui figurent dans le Rapport sur le développement humain 2011 du PNUD, ils sont classés comme suit : Gabon (106), Guinée Équatoriale (136), République du Congo (137), Cameroun (150), République centrafricaine (179), Tchad (183).

Les membres de l'UDEAC ont signé un Traité établissant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) afin de promouvoir l'intégration sous-régionale au travers de la création d'une union monétaire avec le Franc CFA comme monnaie unique. L'engagement des États membres de la CEMAC envers l'intégration régionale remonte à l'ère coloniale, notamment l'Afrique-Équatoriale française en 1919.

L'UDEAC a été officiellement remplacée par la CEMAC en juin 1999, lorsque l'Accord de N'Djaména du 16 mars 1994 établissant la CEMAC a été ratifié par tous les États membres. Un des principaux objectifs de ce Traité était de créer un marché commun unique et d'établir une union économique régionale.

Lors du Sommet extraordinaire du 30 janvier 2009 à Libreville, au Gabon, les chefs d'État et de gouvernement des six États membres de la CEMAC ont signé le Traité révisé de la CEMAC, afin de tenter de combler les lacunes de l'organisation et lui permettre de promouvoir un développement harmonieux de ses États membres suite à l'évolution de la situation régionale. Cette adoption a entraîné l'annulation du Traité du 16 mars 1994 et de ses avenants sur les systèmes juridiques et institutionnels qui avaient été signés le 5 juillet 1996.

L'architecture institutionnelle de la CEMAC comprend un Secrétariat exécutif, un Conseil des ministres et la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, quatre institutions primaires - l'Union monétaire (UMAC),

l'Union économique (UEAC), le Parlement et la Cour de Justice - et un certain nombre d'organes régionaux. À eux deux, le Parlement de la CEMAC et la Cour de Justice représentent une rupture par rapport à l'approche moins démocratique de son prédécesseur, l'UDEAC. L'UMAC et l'UEAC, qui sont censés diriger et consolider le processus régional, sont les deux piliers du développement économique de la Communauté.

Le Traité originel de la CEMAC prévoit une approche en trois phases pour l'établissement progressif d'une union économique et d'un marché commun d'ici 2015. Ce processus doit ainsi englober l'harmonisation et l'élaboration d'une législation économique commune (1999-2004), la liberté de mouvement des biens, services, capitaux et personnes (2005-2009) et la consolidation et l'évaluation des résultats accomplis (2010-2015) se terminant par la création d'un marché commun et d'une union économique.

Le Traité révisé inclut de nouveaux principes pour aider à renforcer l'intégration sous-régionale. Il est complété par des conventions qui régissent l'Union monétaire de l'Afrique centrale, l'Union économique d'Afrique centrale, le Parlement de la Communauté, le Tribunal d'audit de la Communauté et la Cour de justice de la Communauté.

La ratification du Traité révisé et des instruments juridiques qui l'accompagnent devraient permettre une consolidation et un renforcement de la coopération monétaire entre les États membres, harmoniser le fonctionnement des institutions bancaires, monétaires et financières de la CEMAC, contribuer au maintien et à la consolidation d'une justice communautaire ainsi que permettre une gestion efficace et effective des différents organes communautaires.

Bien que la CEMAC soit officiellement devenue une zone de libre échange en 2000, il reste beaucoup à faire. La liberté de mouvement des ressortissants des États membres n'ayant par exemple pas encore été mise en place, les citoyens de la plupart des pays doivent toujours se procurer un visa pour circuler au sein de la CEMAC. En outre, de nombreuses barrières tarifaires et non-tarifaires existent toujours, ce qui entraîne de

faibles échanges intra-régionaux. Enfin, la législation commune mise en place doit encore être transposée dans le droit interne.

La CEPGL

Le secrétariat de la Communauté Économique des Pays des Grand Lacs, ou CEPGL, est situé à Gisenyi, dans l'ouest du Rwanda.

L'organisation ne comprend que trois États membres: le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Elle a été instituée par l'Accord de Gisenyi, signé le 20 septembre 1976 dans le but d'assurer la sécurité de ses États membres, d'aider à la création et au développement d'activités d'intérêt public, de promouvoir le commerce et la circulation des personnes et de leurs biens, et d'établir une coopération intra-régionale pour promouvoir le développement économique, politique et social. Fait intéressant, les trois signataires de l'Accord (Michel Micombero, Juvenal Habyarimana et Mobutu Sese Seko) ont tous jugé bon d'apposer leur propre rang militaire à la suite de leur signature.

Ces trois États membres se partagent une population totale de plus de 80 millions de personnes réparties sur quelque 2,3 millions de kilomètres carrés. Ils sont classés comme suit dans le Rapport sur le développement humain 2011 du PNUD : Burundi (185), République démocratique du Congo (187), Rwanda (166).

L'architecture institutionnelle de la CEPGL comprend un Secrétariat exécutif permanent, un Conseil des ministres et des Commissaires d'État, une Conférence des chefs d'État et une Commission d'arbitrage. La CEPGL exerce en outre un contrôle sur les institutions suivantes : la Banque de développement des États des Grands Lacs (BDEGL), l'Institut de recherche agronomique et zootechnique (IRAZ) et Énergie des Grands Lacs (EGL).

En 1994, le conflit burundais puis le génocide rwandais ont toutefois plongé la CEPGL dans une grave crise. L'organisation ne sera relancée qu'en avril 2007 grâce à un appui financier de 50 millions d'euros de la Belgique et de l'UE.

L'organisation est cependant toujours confrontée à des difficultés financières

et accuse actuellement un déficit de 3 millions d'euros, principalement à cause du non-paiement par le Burundi et la RDC de leur contribution d'adhésion.

Les CESR que sont la CEMAC et la CEPGL se sont davantage concentrées sur l'unification économique tandis que la CEEAC, la seule CER d'Afrique centrale, a inclus la dimension paix et sécurité. Alors que tous les États membres de la CEMAC sont membres de la CEEAC, seulement deux des trois États membres de la CEPGL (le Burundi et la RDC) sont membres de la CEEAC. Le Rwanda ne fait en effet plus partie de la CEEAC depuis 2007.

Alors que l'est de la RDC est actuellement confronté à une importante crise sécuritaire, l'absence du Rwanda au sein de la CEEAC risque d'entraver les efforts de résolution des conflits dans la région. En fin de compte, la mise en place effective des concepts de paix, de sécurité, d'unité et d'intégration élaborés par ces CER et CESR dépendra principalement de la volonté individuelle des États membres de placer les intérêts régionaux au dessus des intérêts nationaux.

Sources :

International Democracy Watch

Convention établissant la Communauté Économique des Pays des Grand Lacs (CEPGL)

Annexe statistique du Rapport du PNUD sur le Développement humain 2011

Traité établissant la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)

Bainkang, Goodlove, *Cameroon: National Assembly - Government Tables Bill on Revised CEMAC Treaty, All Africa*, 19 juin 2011

Dates importantes

1	décembre	Journée mondiale du SIDA
2	décembre	Journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage
9	décembre	Journée mondiale de lutte contre la corruption
10	décembre	Journée mondiale des droits de l'homme
10-14	décembre	7 ^{ème} conférence des Parties à la Convention de Nairobi, Maputo, Mozambique (thème: «Partenariat pour un océan Indien occidental sain»)
20	décembre	Journée internationale de la solidarité humaine

Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Addis Abéba

Dr Duke Kent-Brown
Mr Abdelkader Abderramane
Mr Hallelujah Lulie

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Pretoria

Dr Gwinyayi Albert Dzinesa

Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP), Université de Montréal

Traduction : Mr Jean-Guilhem Barguès
Révision : Mr Damien Larramendy et Mr Etienne Tremblay-Champagne

Contact

Ambassadeur Olusegun Akinsanya
Directeur régional, bureau d'Addis Abéba
Programme de rapport du Conseil de Paix et de Sécurité

Institut d'Études de Sécurité
BP 2329

Addis Abéba, Éthiopie

Tél: +251-11-515 6320/24/67/98

Fax: +251-11-515 6449

Courriels: addisababa@issafrica.org

oakinsanya@issafrica.org

Site internet: www.issafrica.org

Pays	Élections	Date *
Burkina Faso	Assemblée Nationale	2 décembre 2012
Ghana	Présidentielles (1er tour)	7 décembre 2012
	Présidentielles (2nd tour)	28 décembre 2012
	Assemblée Nationale	28 décembre 2012
Cameroun	Assemblée Nationale et Municipales	février 2013
Djibouti	Assemblée Nationale	22 février 2013

*susceptible de changer selon les circonstances

Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse
www.issafrica.org/subscribe.php

Les bailleurs de fonds

Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation *Humanity United*, du gouvernement de Nouvelle-Zélande et de *Hanns Seidel Stiftung*. En outre, l'Institut d'Études de Sécurité reçoit un financement de base des gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Danemark.

En tant que principale institution de recherche sur la sécurité humaine, l'Institut d'Études de Sécurité œuvre pour une société pacifique et stable en Afrique au travers du développement durable, des droits de l'homme, de la primauté du droit, de la démocratie, de l'intégration des politiques d'égalité des genres et la coopération sécuritaire.



Government Offices of Denmark



Remerciements

La version française du Rapport sur le CPS est produite et distribuée à grande échelle en Afrique francophone et au-delà avec l'appui du Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP) de l'Université de Montréal au Québec (Canada). Le rapport est librement accessible sur les sites Internet de l'ISS (www.issafrica.org) et du ROP (www.operationspaix.net), et il est également possible de le recevoir gratuitement en s'abonnant en ligne.

À propos de ce rapport

Ce rapport est une publication indépendante de l'ISS. Il est également disponible sur le site Web de l'ISS et peut être consulté en même temps que les rapports thématiques sur le travail du CPS au www.issafrica.org. Tous les documents mentionnés dans ce rapport peuvent aussi être consultés en anglais et en français sur le site Web de l'ISS ainsi que sur celui du ROP (www.operationspaix.net).

© 2012, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Ce rapport est aussi disponible en anglais.